

entités qui sont les principaux acheteurs de technologie de pointe et de matériel de transport public, de matériel de télécommunications, ainsi que celui pour la génération et la transmission de l'énergie, qui ne sont pas encore sujets à la concurrence internationale, ainsi que les contrats de services. Le Canada serait intéressé à explorer la possibilité de conclure rapidement les négociations en cours visant à élargir sensiblement la portée de l'accord relatif aux marchés publics.

11. Le Canada sera disposé à collaborer avec d'autres membres pour examiner d'éventuelles mesures concertées visant à limiter les mesures spéciales de protection qui ont été introduites dans des secteurs rencontrant des difficultés concurrentielles internationales particulières.

B. Établissement de nouvelles règles pour le commerce des produits agricoles

12. Dans le domaine de l'agriculture le Canada tentera de soumettre substantiellement tout cet important domaine du commerce international à des règles plus strictes touchant les obligations et droits contractuels, et tentera d'obtenir un meilleur équilibre entre tous les principaux partenaires dans le commerce international